

**Procès-verbal du Conseil Académique**

**Réuni le 7 décembre 2023**

**Sous la présidence de**

**M. Noël DIMARCQ,**

**Vice-Président Recherche,**

**Et la vice-présidence de**

**M. Stéphane AZOULAY,**

**Vice-Président Formation,**

**N°14/2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme ADAM Carine à compter de 10H30, M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BATAZZI Claudine, M. BAZIN Damien jusqu'à 13H00, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESÉ Franck, Mme BRIET Catherine, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, M. COURTOIS Jonathan, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne jusqu'à 12H00, M. DOUAI Ali à compter de 12H00, Mme FEDELE Carine, M. HADJI Toufik jusqu'à 14H00, Mme HERITIER Camille jusqu'à 9H30, Mme HUEBER Anne-Odile, M. KORDOPATIS Georges jusqu'à 15H30, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier jusqu'à 16H00, Mme MACCAGNAN Stéphanie jusqu'à 13H00, Mme MIGLIACCIO Claire, Mme N'AIT-BOUDA Faïza jusqu'à 12H00, M. PAPADOPOULO Théodore, Mme PLOUVIEZ Mélanie, Mme RICHARD Charlotte jusqu'à 13H30, M. ROULEAU Matthieu, Mme VAN DE WIELE Nathalie jusqu'à 12H00, Mme WHYTE Shona jusqu'à 12H30,

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Mme AYERBE Cécile à M. LECOUTEUX Guilhem, M. ALLEGRET Jean-Pierre à Mme MACCAGNAN Stéphanie jusqu'à 13H00, Mme BARANES Angéla à M. HADJI Toufik jusqu'à 14H00, Mme BERTONE Manuela et M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à Mme WHYTE Shona jusqu'à 12H30, Mme BERTRAND Marie-France à M. LEGRAND Olivier, Mme BOUVET Océane à M. COURTOIS Jonathan, Mme BREUIL Véronique à M. DIMARCQ Noël, Mme DEMARIA Samira à Mme FEDELE Carine. CAILLER Bruno à Mme BATAZZI Claudine. CAUVIN Eric à Mme HUEBER Anne-Odile, Mme CHRISTIANS Elisabeth et M. PETIT Eric à M. AZOULAY Stéphane, Mme GWIZDEK Carole à M. ROULEAU Mathieu, Mme NORDERA Marina à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne jusqu'à 12H00 et à DIMARCQ Noël à compter de 12H00, M. SIIRIAINEN Fabrice à Mme MIGLIACCIO Claire,

Mme HERITIER Camille à Mme BRIET Catherine à compter de 9H30, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne à M. BONCOMPAGNI Eric à compter de 12H00, M. DOUAI Ali à M. LECOUTEUX Guilhem jusqu'à 12H00 et à compter de 18H00, Mme VAN DE WIELE Nathalie à Mme FEDELE Carine à compter de 12H00, Mme PLOUVIEZ Mélanie à M. DIMARCQ Noël jusqu'à 10H30 et à Mme HUEBER Marie-Odile à compter de 16H00, Mme N'AIT-BOUDA Faïza à Mme BATAZZI à compter de 12H00, M. BAZIN Damien à M. Franck BORGESÉ à compter de 13H00, M. HADJI Toufik à M. COURTOIS Jonathan à compter de 14H00, Mme ADAM Carine à Mme PERALDI Marie-Agnès à compter de 16H00, Mme BRIET Catherine à M. BONCOMPAGNI Eric à compter de 16H00, M. KORDOPATIS Georges à Mme MIGLIACCIO Claire à compter de 15H30, Mme RICHARD Charlotte à M. BORGESÉ Franck à compter de 17H30, Mme WHYTE Shona à M. Marc BAILLY-BECHET à compter de 12H30,

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Mme BERTOLOTTI Emma, M. BIZIOU Michael, Mme BOUSIGUES Marie, Mme CHAN-HAOR-KING Channia, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme BARBIER Claire, M. BLANC Frédéric, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONFILS Lucas, M. BURRONI Gaël, Mme CERESO Delphine, M. CHAPON Paul, M. COURDE Clément, Mme FERAUD Aurélie, M. FLAMENT Louis, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme JELIF Fatma, M. KRUG Adrien,

M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, M. MORETTI Laurent, Mme NIELSON Nathalie, M. PULIDO Ryan, M. ROSSO Thierry, M. ROUX Christian, M. THOMIN Jean-Louis, M. VALERIAN Théo, Mme ZAHY Sandra,

**INTERVENANTS PRÉSENTS :** M. CREMOUX Pascal, M. LATOUR Xavier.

M. AZOULAY ouvre la séance à 8H55.

## I.- Formation

### I.1.- Validation du dossier de demande d'autorisation sanitaire de l'IFMK

M. AZOULAY explique le contexte de la demande : depuis la création de la ComUE, l'IFMK avait intégré l'environnement universitaire et avec la création de l'établissement expérimental il est devenu une composante dotée d'une personnalité morale. Dans le cadre de l'universitarisation des professions de santé et de la perspective d'un nouveau campus Santé à Saint-Jean-d'Angély, il a été décidé, d'un commun accord, que l'institut intégrerait complètement l'établissement à la fin de l'expérimentation et deviendrait une composante académique d'UniCA dépourvue de sa personnalité morale. Un certain nombre de processus assez complexes visant à ce changement de statut ont donc été mis en œuvre en partenariat avec la DAF et la DRH. Il est rappelé que les études de masso-kinésithérapie sont intégralement financées par la Région qui a donc demandé à l'établissement de procéder à une demande d'agrément. Jusqu'à présent cette demande était portée par l'IFMK, association loi de 1901, qui déposait le dossier et établissait ensuite une convention tripartite (Université, Région, IFMK) pour pouvoir mettre en œuvre ses formations.

M. CREMOUX précise que le dossier joint en annexe est à transmettre à la Région qui délivrera l'autorisation d'ouverture de la formation en masso-kinésithérapie, l'ARS sera également sollicitée pour émettre un avis sur ce dossier. Il observe qu'il n'y a pas de changement majeur demandé, l'IFMK de Nice fonctionnant depuis de nombreuses années et d'un point de vue pédagogique, la formation étant très cadrée par un programme national qui s'impose. Le montage du dossier a toutefois pris du temps car il a dû intégrer l'ensemble des CV et diplômes des formateurs qui participent à l'équipe pédagogique. Le dossier présenté constitue donc une mise à jour du précédent déposé il y a 2 ans, et devrait obtenir une accréditation pour une durée de 5 ans.

À Mme VAN DE WIELE qui s'interroge sur la prise en compte séparée des étudiants corses, M. AZOULAY répond qu'alors que pour les études de santé en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie les capacités d'accueil ne sont désormais plus fixées au niveau des universités, pour les IFMK en revanche, ces capacités demeurent fixées régionalement par l'Etat et il y a donc un quota en Région PACA avec des effectifs pour Nice et pour Marseille (les capacités niçoises ayant récemment été doublées). La Région Corse est donc traitée, quant à elle, comme une entité spécifique avec laquelle l'établissement conventionne. Les étudiants corses sont financés par leur région, ils apparaissent donc de manière bien distincte. M. CREMOUX rappelle que des quotas ont été votés pour l'ensemble des filières santé, y compris kinésithérapie, au CAC du 12 octobre 2023, des places avaient alors été réservées pour les étudiants venant de Corse car s'il y a bien des PASS et des LAS à l'Université de Corte, il n'y a pas de possibilités de poursuites d'études dans les filières de santé, l'université corse conventionnant donc avec les universités de Marseille, de Nice et de Montpellier.

Aux observations de Mme FEDELE concernant les nombreuses fautes d'orthographe présentes dans le dossier, M. CREMOUX répond qu'une version expurgée de ces fautes a été transmise tardivement hier et qu'elle n'a donc pu être mise en ligne.

A Mme HERITIER qui fait part de difficultés à extraire du dossier zippé un certain nombre de documents annexes, M. CREMOUX explique que le nombre de sous-répertoires est en effet trop important et qu'il faut enregistrer le dossier à la racine sur le disque dur pour réussir à extraire l'ensemble des fichiers.

M. LEGRAND s'interroge sur la composition du comité de pilotage qui ne compte qu'un faible nombre d'enseignants-chercheurs. M. AZOULAY répond que la composition va être amenée à évoluer, le Directeur de l'Institut étant notamment désormais Professeur des Universités et l'objectif de l'universitarisation de la formation étant également d'intégrer des enseignants-chercheurs dans le comité de pilotage. M. CREMOUX souligne que le dossier présente la situation actuelle mais que des évolutions pourront prochainement voir le jour.

**Le dossier de demande d'autorisation sanitaire de l'IFMK est approuvé avec 36 voix pour et 6 abstentions.**

## **I.2.- Modifications de maquettes de Diplômes d'Établissement**

M. AZOULAY rappelle que la procédure votée au CAC du 3 mars 2022 prévoit annuellement 2 vagues de créations et modifications des diplômes d'établissement. Le CAC d'aujourd'hui examine donc la seconde vague pour 2023, lors de la première vague, au CAC du 6 juillet, le renouvellement intégral de l'offre de formation pour ce type de diplômes avait été examiné. Ce fonctionnement avait été adopté car les modifications au fil de l'eau, telles qu'elles étaient pratiquées par le passé, posaient problème car elles ne permettaient pas d'avoir une vision globale et comparative pour ces diplômes.

Il explique que les dossiers présentés aujourd'hui ne constituent pas des créations de nouvelles formations mais qu'il s'agit de proposer des UE ou des blocs d'UE qui sont extraites de diplômes d'établissement déjà existants pour créer un certificat universitaire et l'ouvrir à un public particulier ne sera pas obligé de suivre le DU dans son intégralité mais seulement les UE du certificat qui l'intéresse. Les propositions concernent 3 CU de l'IDPD qui seront proposés aux personnels de l'Université, sous réserve qu'ils soient acceptés dans le cadre du plan de formation, ainsi qu'un CU IDEX constituant une préparation en amont au Mc MARRES. Il est en effet apparu que certains candidats qui travaillaient dans le domaine du diplôme, n'avaient pas forcément les bases nécessaires pour intégrer le MSc malgré un profil très intéressant et ne pouvaient en conséquence être sélectionnés. Ce certificat universitaire permettra une remise à niveau afin de donner à ce type de public la possibilité de postuler au MSc MARRES.

M. LEGRAND fait part de ses interrogations sur les garanties qu'auront les étudiants qui suivront le certificat à être ensuite intégré dans le MSc. M. AZOULAY confirme que l'acceptation dans le MSc ne peut être garantie a priori et M. CREMOUX fait observer que le certificat a vocation à permettre la poursuite d'études dans un programme de niveau master en sciences naturelles tel que le MSc MARRES et que le candidat pourrait donc prétendre à d'autres poursuites d'études.

Mme HERITIER relève une présentation des MCC qui rend leur compréhension assez difficile, M. AZOULAY explique que les porteurs de la formation se sont adaptés à un cadrage international car le public concerné est essentiellement constitué d'étudiants étrangers.

M. BAILLY-BECHET souligne que l'idée de ce type de formation lui semble intéressante et pourrait être étendue à un certain nombre d'autres formations scientifiques mais il s'interroge sur le seuil de rentabilité affiché à 11 inscrits. M. AZOULAY répond que les étudiants sont assez nombreux dans ce MSc qui compte un total d'une quarantaine d'étudiants sur deux années. M. CREMOUX confirme que le comité support a vérifié l'équilibre financier de la formation mais que s'agissant de chiffres prévisionnels, il conviendra, au terme d'une année ou deux, de revoir éventuellement les tarifs en fonction des effectifs réels. M. AZOULAY ajoute qu'au vu du travail accompli et des procédures mises en place, une présentation annuelle pourra être effectuée en CAC, lequel pourra décider de la reconduction ou de la non-reconduction de ce type de diplômes en fonction des résultats obtenus et au regard de la stratégie d'établissement.

### **Les maquettes et MCC :**

- **Des CU portés par l'IDPD : Clinique juridique "AJIRE" (Analyse juridique de l'intégration des réglementations européennes), "Introduction au droit de l'Union européenne" et "L'Union européenne et la gestion des crises humanitaires"**
  - **Du CU Science Booster porté par l>IDEX,**
- sont validés avec 36 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.**

## **II.- Recherche**

Avant d'aborder les points recherche, M. Noël DIMARCQ indique que le point consacré aux Directions et directions adjointes des unités de Recherche pour le nouveau contrat quinquennal est reporté à une séance ultérieure du Conseil Académique.

## II.3.- Labellisation des Unités de Recherche d'Université Côte d'Azur

### Annexe « Tableau de labellisation des unités de recherche »

M. Noël Dimarcq présente tout d'abord les différents statuts des unités de recherche d'Université Côte d'Azur. Il indique que les statuts de certaines unités ont évolué durant le contrat quinquennal actuel ou sont susceptibles d'évoluer durant le prochain contrat quinquennal en fonction de l'évolution des thématiques de recherche et en concertation avec les tutelles de ces unités.

DS	Intitulé DS	UMR	UPR	URE	UAR
1	Maths	LJAD			
2	Physique	INPHYNI, CHREA			IESC
3	Sciences de la Terre, Univers, Espace	ARTEMIS, GEOAZUR, LAGRANGE			
4	Chimie	ICN		NICE LAB	
5	Biologie, Médecine et Santé	C3M, IBV, IPMC, IRCAN, LP2M, TIRO-MATOS, UR2CA	MICORALIS, COBTEK	RETINES, LRTO	
5/2	Biologie, Médecine et Santé / Physique				CCMA
6	Sciences de l'Homme et des Humanités	BCL, CEPAM, ESPACE	CMMC, CRHI, CTELA, LAMHES, LIRCES, SICLAB	TRANSITIONS, LINE	MSHS SUD-EST
6/7	Sciences de l'Homme et des Humanités	GREDEG			
7	Sciences de la Société	URMIS	CERDACFF, CERDP, ERMES, GRM, LADIE, LAPCOS		
9	Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication	I3S, LEAT	POLYTECH'LAB		
10	Sciences Agronomiques et Ecologiques	ECOSEAS, ISA			

Il indique également que les fédérations sont des outils structurants importants qui permettent un partage et une coordination fructueuse des activités de recherche entre différentes structures de recherche avec des tutelles uniques ou plurielles.

Il précise que les Unités Mixtes de Recherche (UMR) sont fondées dans la perspective d'une activité sur le long terme tout comme les Unités Propres de Recherche (UPR) tout en adaptant leurs thématiques de recherche selon leur dynamique propre.

Les Unités d'Appui et des Recherche (UAR) quant à elles exercent des activités de recherche et apportent plus particulièrement un appui aux laboratoires de l'établissement qui font appel à leurs expertises et leurs équipements.

Il souligne que toutes les structures de recherche, quel que soit leur statut, observent la même exigence de recherche.

*Une conseillère s'interroge sur les Unités de Recherche en Émergence.*

Le statut d'Unité de Recherche en Émergence (URE) est un statut transitoire permettant à une unité nouvellement créée de mûrir son projet de recherche et définir son positionnement par rapport aux unités de recherche déjà existantes dans le secteur concerné.

Il présente ensuite les évolutions concernant les unités de recherche au cours du prochain contrat quinquennal.

Il précise tout d'abord que certaines unités vont connaître des changements dans leurs tutelles :

- Le GEOAZUR (UMR 7329) dont le CEREMA devient tutelle secondaire
- L'IPMC (UMR 7275) dont l'INSERM devient tutelle principale

- Le laboratoire ECOSEAS (UMR 7035), ISA (UMR 1355 / 7254) et le LEAT (UMR 7248) dont le CNRS devient tutelle secondaire. Ces unités sont renouvelées pour 2 ans (jusqu'à la fin de l'année 2025) pour définir le positionnement futur du CNRS, entre un retrait complet comme tutelle de l'unité ou la labellisation d'Équipes Mixte de Recherche.

Mme Sonia PATY, adjointe au directeur scientifique référent du CNRS du site de Nice, ajoute que le CNRS souhaite donner la priorité à la création de nouvelles unités dans lesquelles son apport est significatif et aux unités qui s'inscrivent dans les priorités liées à son Contrat d'Objectif et de Performance (COP). Il restera tutelle principale lorsque cela est justifié. Dans certaines unités ses apports en Ressources Humaines sont modérés, le CNRS souhaite devenir tutelle secondaire.

Elle précise cependant que le passage du CNRS à tutelle secondaire n'impacte pas les personnels CNRS qui resteront affectés dans leur unité.

M. Noël DIMARCQ indique que d'autres unités vont changer de statut durant le prochain contrat quinquennal telle que RETINES (URE / CA04) qui évoluera en UPR.

Comme toutes les autres unités, l'unité URMIS sera prolongée d'1 an suite à la crise COVID car l'unité dépend de la vague D de l'HCERES, avec un contrat quinquennal 2025-2029.

D'autres unités seront prolongées d'1 an pour maturation, consolidation, et finalisation du projet, ce qui permettra de définir leur futur statut courant 2024 :

- Le Laboratoire d'Innovation et Numérique par l'Éducation (LINE / URE CA02)
- Le laboratoire Transporteurs, Imagerie et Radiothérapie en Oncologie (TIRO MATOS / UMR 4320)
- Le laboratoire Transition Savoirs Médias Territoires (TRANSITIONS / URE CA03)

*Une conseillère s'interroge sur la légitimité nationale des URE*

M. Noël DIMARCQ insiste sur le fait que les URE possèdent une labellisation dans le Répertoire Nationale des Structure de Recherche (RNSR).

Mme Johanna Zermati, directrice de la Direction de la Recherche de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI) ajoute que toutes les URE sont qualifiées d'unités de recherche au niveau national. Il appartient ensuite à chaque d'établissement d'établir les statuts qui leur sont les mieux adaptés.

Suites aux débats lors de la séance, M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour valider les propositions de reconduction et de labellisation des unités à partir du 1er Janvier 2024.

***Le Conseil Académique Plénier donne un avis favorable à la majorité aux propositions de reconduction et de labellisation des unités à partir du 1er Janvier 2024. (39 voix POUR – 3 voix CONTRE – 2 ABSTENTIONS).***

La labellisation des unités pour 2024 sera validée lors du Conseil d'Administration du 11 décembre 2023.

#### **II.4.- Adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe (GRALE)**

**Annexe « Bilan des activités individuelles - GIS GRALE »**

**Annexe « Bilan des activités scientifiques - GIS GRALE »**

**Annexe « Convention provisoire de renouvellement - GIS GRALE »**

Intervenant :

**M. Xavier LATOUR**, Directeur de l'École Universitaire de Recherche LexSociété

*Conseil Académique n°14 du 07/12/2023*

M. Noël DIMARCQ donne la parole à M. Xavier LATOUR pour la présentation du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe (GRALE).

M. Xavier LATOUR précise tout d'abord que le GIS GRALE travaille sur les questions d'administration locale depuis 1978. Il associe 80 membres (Universités, Unités de Recherche) dont les thématiques sont pluridisciplinaires.

Le GIS aborde des sujets qui intéressent les collectivités locales en Europe, notamment les mobilités, l'énergie, l'environnement, l'action sociale ou la santé publique. Elles impliquent des économistes, des juristes et des gestionnaires qui s'impliquent dans les différents colloques, séminaires ou études de la structure.

L'adhésion d'Université Côte d'Azur donnera la possibilité d'accroître la vision pluridisciplinaire des champs du GIS avec des géographes, des sociologues issus des Unités de Recherche qui vont être associées à l'adhésion :

- CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN DROIT ADMINISTRATIF, CONSTITUTIONNEL, FINANCIER ET FISCAL (CERDACFF / UPR 7267)
- EQUIPE DE RECHERCHE SUR LES MUTATIONS DE L'EUROPE ET DE SES SOCIETES (ERMES / UPR 1198)
- GROUPE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT (GRM UPR 4711)
- GROUPE DE RECHERCHE EN DROIT, ECONOMIE ET GESTION (GREDEG / UMR 7321)
- ETUDE DES STRUCTURES, DES PROCESSUS D'ADAPTATION ET DES CHANGEMENTS DE L'ESPACE (ESPACE / UMR 7300)

Le droit d'adhésion de 2000€ par an permettra à Université Côte d'Azur de rentrer au Conseil d'Administration du GIS GRALE et de participer à la détermination de sujets prioritaires, en apportant ses compétences et spécificités propres tout en bénéficiant de celles des structures adhérentes.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Xavier LATOUR pour sa présentation et propose de passer au vote pour donner un avis favorable à l'adhésion d'Université Côte d'Azur au Groupe d'Intérêt Scientifique (GIS) Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe (GRALE).

***Le Conseil Scientifique donne un avis favorable à l'unanimité à l'adhésion d'Université Côte d'Azur au Groupe d'Intérêt Scientifique (GIS) Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe (GRALE) pour la période 2024-2028). (43 voix POUR)***

## **II.5.- Présentation des unités de recherche et de leur projet suite à l'évaluation HCERES (point d'information)**

### **Annexe « Rapport HCERES – Laboratoire »**

### **Annexe « Présentation – Laboratoire »**

M. Noël DIMARCQ rappelle que l'HCERES a évalué les bilans des unités de Recherche. Il poursuit la présentation au Conseil Académique des unités de recherche initiée lors des séances précédentes en s'appuyant sur les présentations transmises par les différents laboratoires avec les éléments synthétiques suivants :

- Fiche d'identité de l'unité
- Résultats marquants du dernier contrat quinquennal
- Enjeux et défis pour le futur contrat quinquennal

Les laboratoires suivants sont présentés (cf. Annexes « Rapport HCERES – Laboratoire » et « Présentation – Laboratoire ») :

- LABORATOIRE ETUDE DES STRUCTURES, DES PROCESSUS D'ADAPTATION ET DES CHANGEMENTS DE L'ESPACE (ESPACE / UMR 7300)
- INSTITUT DE PHYSIQUE DE NICE (INPHYNI / UMR 7010)

- LABORATOIRE ASTROPHYSIQUE RELATIVISTE, THEORIES, EXPERIENCES, METROLOGIE, INSTRUMENTATION, SIGNAUX (ARTEMIS / UMR 7250)
- GEOAZUR (GEOAZUR / UMR 7329)
- LABORATOIRE JOSEPH-LOUIS LAGRANGE (LAGRANGE / UMR 7293)

## II.6.- Examen des dossiers de demandes de subventions au titre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2024 - volet Équipements)

### Annexe « Attribution des CSI 2024 volet Équipements Conseil Académique du 07.12.23 » (sous réserve de validation du CAc du 14.12.23)

Avant de procéder à l'étude des projets Crédits Scientifiques Incitatifs volet Équipements, M. Noël DIMARCQ présente une rétrospective de l'évolution du soutien aux CSI entre l'année 2018 et l'année 2023 pour le volet Équipements.

Evolution du soutien CSI ÉQUIPEMENTS						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur demandes présentées	Montant CSI Équipements	% de soutien sur financements sollicités *
2018	17	412 145 €	4	24 %	40 000 €	10 %
2019	10	233 263 €	3	30 %	38 348 €	16 %
2020	11	228 380 €	2	18 %	39 599 €	17 %
2021	10	182 885 €	5	50 %	79 000 €	43 %
2022	11	264 673 €	8	73 %	95 480 €	36 %
2023	13	364 178 €	6	46 %	100 500 €	28 %
<b>2024</b>	<b>9</b>	<b>202 527 €</b>	-	-	-	-

→ Enveloppe CSI Équipements : **115 k€**

Suite à l'étude des rapports (2 rapporteurs par demande), les demandes de subvention du volet Équipements sont examinées par le Conseil Académique.

Après débats et arbitrages effectués lors de la séance, M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour valider les propositions d'attribution de crédits.

**Le Conseil Académique Plénier donne un avis favorable à l'unanimité sur les attributions de crédits aux projets CSI 2024 « Volet Équipements » (38 voix POUR). (cf. Attribution des CSI 2024 volet Équipements Conseil Académique du 07.12.23 »)**

Le Conseil Académique du 14 décembre 2023 délibérera sur les attributions des subventions CSI 2024 pour les 3 volets de l'appel à projets.

M. Noël DIMARCQ remercie les conseillers et conseillères pour leurs rapports et leurs interventions.

## II.7.- Examen des dossiers de demandes de subventions au titre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2024 – volet Recherche)

### Annexe « Attribution des CSI 2024 volet Recherche Conseil Académique du 07.12.23 » (sous réserve de validation du CAc du 14.12.23)

Avant de procéder à l'étude des projets Crédits Scientifiques Incitatifs volet Recherche, M. Noël DIMARCQ présente Conseil Académique n°14 du 07/12/2023

une rétrospective de l'évolution du soutien aux CSI entre l'année 2018 et l'année 2023 pour le volet Recherche.

Evolution du soutien CSI RECHERCHE						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nombre de demandes	Montant CSI Recherche	% de soutien sur financements sollicités*
2018	29	352 475 €	19	66 %	169 735 €	48,16%
2019	38	400 930 €	18	47 %	170 069 €	42,42%
2020	49	507 715 €	21	43 %	166 669 €	32,83%
2021	39	485 958 €	23	59 %	225 300 €	46,36%
2022	46	568 608 €	28	61 %	232450 €	40,88%
2023	42	491 800 €	29	69 %	230 190 €	47 %
<b>2024</b>	<b>46 (*)</b>	<b>584 620 €</b>	-	-	-	-

\*+14  
demandes  
dans le volet  
STU

→ Enveloppe CSI Recherche : 275 K€

M. Noël DIMARCQ rappelle que cette année l'appel à projet CSI a évolué a vu apparaitre une évolution du processus pour les trois unités mixtes de recherche du domaine des Sciences de la Terre et de l'Univers (STU) ayant pour tutelle l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA) : ARTEMIS, GEOAZUR, LAGRANGE. L'examen des demandes soumises par ces trois laboratoires à un appel conjoint CSI/STU d'UniCA – Appel blanc OCA et l'arbitrage des attributions sont effectués par le Conseil Scientifique (CS) de l'OCA. Le but est de simplifier et mettre en cohérence le processus pour les structures dans le cadre de la mise en œuvre d'un principe de subsidiarité entre UniCA et l'OCA autour de la thématique STU. Pour toutes les autres unités hors domaine STU, le processus reste inchangé par rapport aux années précédentes.

Suite à l'étude des rapports (2 rapporteurs par demande), les demandes de subvention du volet Recherche sont examinées par le Conseil Académique.

Après les débats et arbitrages effectués lors de la séance, M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour valider les propositions d'attribution de crédits.

**Le Conseil Académique Plénier donne un avis favorable à l'unanimité sur les attributions de crédits aux projets CSI 2024 « Volet Recherche » (38 voix POUR). (cf. Attribution des CSI 2024 volet Recherche Conseil Académique du 07.12.23 »)**

Le Conseil Académique du 14 décembre 2023 délibérera sur les attributions des subventions CSI 2024 pour les 3 volets de l'appel à projets.

M. Noël DIMARCQ remercie les conseillers et conseillères pour leurs rapports et leurs interventions.

La séance est levée à 18H15.

M. Noël DIMARCQ  
Vice-Président Recherche et Innovation